



HAL
open science

**Au creux de l'intime. Familles et sociabilités de
l'entre-deux à Madagascar pendant la période coloniale
(1896-1960)**

Violaine Tisseau

► **To cite this version:**

Violaine Tisseau. Au creux de l'intime. Familles et sociabilités de l'entre-deux à Madagascar pendant la période coloniale (1896-1960). *Annales de démographie historique*, 2018, 1 (135), pp.113-140. hal-03966665

HAL Id: hal-03966665

<https://hal.science/hal-03966665>

Submitted on 31 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Au creux de l'intime. Familles et sociabilités de l'entre-deux à Madagascar pendant la période coloniale (1896-1960)

Violaine Tisseau (CNRS, Institut des Mondes Africains)

Résumé :

Les unions entre Malgaches et étrangers ont joué jusqu'à la fin du XIXe siècle un rôle important à la fois dans les processus d'intégration de ces derniers à Madagascar et dans le fonctionnement de réseaux commerciaux de longue distance. L'annexion de l'île modifie la place de ces alliances et des personnes qui en sont nées, les plaçant sous le regard souvent suspicieux des colonisateurs comme des colonisés. Pourtant, le métissage reste un moyen de mise en relation de différents types de réseaux. Je m'intéresserai aux unions entre Européens et Malgaches et à leurs descendants, en Imerina, pendant la période coloniale (1896-1960), qu'il s'agisse de concubinage ou de mariages régularisés. À travers l'analyse des registres d'état civil européens et surtout de récits de vie, je propose de montrer comment, au creux de l'intime, des réseaux européens et malgaches s'articulent, permettant la mobilité et l'ancrage territorial des individus. Pour cela, je mettrai en lumière la manière dont les migrants européens se constituent des réseaux familiaux et de sociabilités : par leur union avec des femmes malgaches, des Européens s'insèrent dans des réseaux locaux et, d'une génération à l'autre, leurs familles s'enracinent dans le territoire malgache. En parallèle, une fois installés, certains d'entre eux maintiennent des liens avec la métropole en faisant venir des membres de leur famille d'origine et en envoyant leurs enfants métis y poursuivre des études. Au fil du temps, des réseaux entre familles métisses se constituent, favorisés par la fréquentation d'établissements scolaires communs, le passage par des institutions recueillant des métis et l'exercice de professions similaires. Les familles métisses incarnent ainsi la connexion entre des sociabilités européennes et malgaches et dessinent une sociabilité de l'entre-deux entre colonisateurs et colonisés.

Abstract :

Up until the end of the 19th century, marital unions between Malagasy and foreigners played an important role both in the integration processes of Malagasy and foreigners in Madagascar and in the operation of long-distance commercial networks. The colonization of the island changed the place of these alliances and the people who were born from them, placing them under the often suspicious gaze of both colonizers and colonized. However, interracial relationships remain a means of linking different types of networks. I will look at the unions between Europeans and Malagasy and their descendants in Imerina during the colonial period (1896-1960). Through the analysis of European civil-status registers and above all life stories, I propose to show how, in the depths of intimacy, European and Malagasy networks articulate, allowing the mobility and territorial anchoring of individuals. To this end, I will highlight the way in which European colonizers form family and social networks: through their union with Malagasy women, Europeans are integrated into local networks and, from one generation to the next, their families are rooted in Malagasy territory. At the same time, once settled, some of them maintain ties with the metropolis by bringing in family members of their origin and sending their Métis children to study there. Over time, networks between Métis families have developed through the use of common schools, Métis institutions and similar professions. The

Métis families thus embody the connection between European and Malagasy sociability and draw a sociability of the in-between colonizers and colonized.

Introduction

Dans une fiction largement inspirée de sa vie, Georges Lejamble narre l'histoire de Charles Goffic, normalien envoyé en poste à Madagascar en 1922. Le lecteur y suit notamment sa destinée matrimoniale et sentimentale au fil des années. Instituteur, Goffic arrive dans la colonie accompagné de Gabrielle, son épouse enceinte, et de son fils. Mais Gabrielle ne se satisfait pas d'une vie coloniale oisive et le mariage ne résiste pas à leur nouvelle existence. La mère des enfants rentre alors en France quand leur père demeure à Madagascar et se met en ménage avec Claire, rencontrée au cours de leur première traversée vers l'île. Claire a vécu en Argentine et semble mieux au fait de la vie coloniale. Le ménage vit à Tananarive et sympathise avec des membres de la bourgeoisie malgache. Charles Goffic finit par épouser une jeune femme malgache, ancienne compagne d'un de ses collègues (Lejamble, 1990). Cette trajectoire résume à elle seule les spécificités des formes de la famille et les processus de construction de liens sociaux en situation coloniale mais aussi les caractéristiques du contexte malgache.

En effet, les unions¹, légitimes ou non, entre Malgaches et étrangers ont joué jusqu'à la fin du XIX^e siècle un rôle important à la fois dans les processus d'intégration de ces derniers à Madagascar et dans le fonctionnement de réseaux commerciaux de longue distance (Esoavelomandroso, 1980 ; Bois, 1996 ; Rantoandro, 1983 et 2003 ; Sanchez 2016). L'annexion de l'île en 1896 modifie la place de ces alliances et des personnes qui en sont nées, les plaçant sous le regard souvent suspicieux des Européens comme des Malgaches. L'enjeu fondamental ici est celui de la reproduction des deux groupes principaux sur lesquels se construit la situation coloniale (Balandier, 1951) que sont colonisateurs et colonisés, et surtout sur le maintien de la distance entre ces deux groupes. Pour cela, la différence entre colonisateurs et colonisés est formulée et justifiée en termes raciaux (Blancs / Noirs), légaux (citoyens / sujets ou indigènes) ou selon l'origine (Européens / Malgaches). Les modèles familiaux sont au cœur de ces processus de construction et de maintien de la frontière comme Stoler a pu le montrer pour d'autres espaces (2002 et 2009). Si Madagascar n'a jamais été colonie de peuplement, l'île a néanmoins attiré un nombre relativement élevé d'Européens, pour un temps ou pour y ancrer leurs vies : on compte 9 773 Européens en 1905, puis environ 25 000 au début des années 1930 et à la veille de l'Indépendance, en 1960, plus de 57 000². À titre de comparaison, pour l'ensemble de l'AOF dont la superficie représente huit fois celle de la France, on recense 24 798 « Européens et assimilés » en 1936 et 62 236 en 1951 (Simonis, 1993 : 449). L'Imerina, région centrale de l'île qui nous intéresse ici, concentre l'essentiel de la population européenne, en particulier dans la capitale : en 1951, près de 50 % des Français vivent ainsi dans le district de Tananarive (Pasqualini, 1990).

Par ailleurs, au moment de la colonisation de Madagascar, la société merina, le groupe ethnique majoritaire dans les Hautes Terres centrales, est constituée en groupes statutaires hiérarchisés et établissant une distinction entre libres et esclaves. L'Imerina était en outre organisé en territoires auxquels étaient associés des *foko* (dèmes) au sein desquels les mariages endogames étaient privilégiés afin de renforcer la cohésion du groupe et ne pas éparpiller le patrimoine. L'ancestralité et la territorialité étaient donc fondamentales (Bloch, 1994). La famille et l'appartenance à des groupes de parenté (*teraka*) sont donc essentielles pour placer les individus dans l'ordre social merina, comme le souligne la surprise des Malgaches face au

célibat des missionnaires au XIX^e siècle (Raison-Jourde, 1991). L'enjeu pour les étrangers est donc de s'insérer et de trouver sa place dans cet espace.

Dans cet article, je m'intéresserai aux unions entre Européens et Malgaches et à leurs descendants, en Imerina, pendant la période coloniale (1896-1960) et je propose de montrer comment, au creux de l'intime, des réseaux européens et malgaches s'articulent, permettant tout à la fois la mobilité et l'ancrage territorial des individus. Si le thème du métissage et des métis est de plus en plus étudié en histoire de la colonisation (White, 1999 ; Jeurissen, 2003 ; Saada, 2007 ; Firpo, 2016)³, une approche par le réseau et les liens, saisissable uniquement si l'on passe à une micro-échelle d'observation, l'est beaucoup moins⁴.

J'organiserai mon propos autour de trois histoires de familles qui toutes malgré une extranéité première ont su s'insérer dans la société malgache locale, tout en profitant d'une ouverture « au-delà des mers » (*andafy*), en particulier vers la France. Le choix de ces familles est à la fois le résultat de leur visibilité dans les sources, qu'il s'agisse des documents produits par l'administration coloniale ou d'entretiens et de leur présence à Madagascar pendant plusieurs générations. Il est aussi le reflet de certaines réalités démographiques : le premier exemple est construit autour des descendants d'un des premiers Français installés durablement dans les Hautes Terres centrales avant même la colonisation de l'île. En ce sens, il permet d'analyser les processus d'ancrage à Madagascar mais aussi la permanence de la France comme horizon dans un temps relativement long. La deuxième trajectoire familiale examinée est celle des descendants d'un colon militaire, exemplaire à plusieurs titres. Tout d'abord, comme l'exemple précédent, le couple franco-malgache à l'issue de cette lignée est formée d'un père français et d'une mère malgache. En 1938, 81% des métis sont nés d'un couple semblable⁵. En outre, en ce qui concerne les professions des pères de métis, à la première génération (actes de naissance et de reconnaissance confondus), tous les secteurs d'activité sont plus ou moins représentés en fonction des lieux. Les traits communs en sont la prééminence de personnes travaillant dans le secteur privé et la très faible part des fonctionnaires rattachés aux services administratifs. Cette dernière remarque confirme que le métissage des administrateurs est plus rare que celui des autres professions : les enjeux de prestige en sont effectivement bien plus forts que pour les autres professions. La part importante des colons, agriculteurs et prospecteurs témoigne d'un certain enracinement de ces populations à Madagascar⁶. À l'inverse, le troisième exemple s'attache aux couples formés d'hommes malgaches et de femmes européennes, plus rares et s'articulant aux migrations de femmes européennes vers les colonies.

Ces trois histoires familiales ne reflètent donc pas la situation de tous les métis mais sans doute celle des familles les plus aisées ou celles qui se situent le plus dans l'entre-deux entre Européens et Malgaches. Néanmoins, elles représentent plusieurs configurations de métissage et soulignent la manière dont la constitution des réseaux parmi les familles et couples mixtes est soumise à des contraintes politiques et démographiques mais obéit aussi à des logiques « raciales » ou d'origine. Le sexe ratio limite bien entendu la possibilité des unions entre hommes malgaches et femmes européennes. Les données sont imprécises et incomplètes mais, dès 1915, on compte un peu plus de cinq cents femmes pour mille hommes, dans les Hautes Terres centrales, soit un tiers de la population européenne⁷. Leur nombre se rapproche de celui des hommes au début des années 1930 ; en 1937, les femmes représentent 46 % de la population européenne⁸. Ce dernier fait n'empêche pas Madagascar d'être une colonie où les unions entre femmes malgaches et hommes européens sont relativement courantes. En témoigne le nombre de métis : en 1938, sur un total de 5558 métis à Madagascar, 1330 sont recensés dans la région centrale dont 912 à Tananarive⁹. On compte au même moment environ 25 000 Européens. Un autre indice est le nombre et la proportion de mariages entre Européens et Malgaches. Entre 1905 et 1933, si l'on se réfère à l'état civil européen de la capitale (Tananarive), d'un centre secondaire (Antsirabe) et de deux gros bourgs (Manjakandriana et

Ambatolampy), la proportion des mariages entre Européens et Malgaches sur l'ensemble des unions enregistrées est la plupart du temps supérieure à 20 %¹⁰. Ces parcours dessinent une sociabilité de l'entre-deux, unissant Européens et Malgaches, pas nécessairement durablement ni simultanément mais à certaines occasions (mariage, reconnaissance). Ils esquissent aussi des vies qui, en contexte colonial, se construisent en partie entre la métropole et la colonie.

Pour retracer ces trajectoires, deux sources se sont avérées déterminantes : les registres de l'état civil européen ainsi que les récits de vie. Si l'enregistrement des actes de la vie était déjà pratiqué dans le royaume d'Imerina pour les individus libres (Thébault, 1960), la colonisation le rend obligatoire pour tout le monde et met en place un double système : l'état civil européen pour les individus ayant le statut de citoyen et l'état civil indigène pour les sujets¹¹. L'état civil européen ne permet donc pas d'analyser en détail le côté malgache de ces histoires ni de saisir la mobilité des personnes. Néanmoins, son exploitation donne des indices de sociabilité et permet surtout de reconstruire les réseaux établis par les liens du mariage et de témoignage. Les entretiens viennent en soutien à cette approche. L'analyse des liens d'alliance et de filiation ou des réseaux mobilisés à l'occasion d'événements rythmant les vies familiales (mariage, baptêmes, décès, etc.) sera privilégiée. Elle ne saurait, bien évidemment, révéler l'ensemble des relations des familles métisses et au vu de la nature des sources, les liens avec la société européenne seront vraisemblablement surévalués. Toutefois, ces apports permettent de reconstituer l'entourage des individus et de nous donner des indices de leur insertion.

[La famille Laborde ou comment la colonisation redessine les réseaux](#)

Insertion de Jean Laborde par le mariage

Né à Auch en 1805, Jean Laborde a quitté sa ville natale en 1823, s'engageant dans l'armée avant d'aller chercher fortune en Inde (Caillon-Filet, 1978 ; Jacob, 1996 ; Barraux et Razafindramboa, 2004 : 13). L'aventure est un échec et se solde par un naufrage sur les côtes orientales de Madagascar, où résident depuis le XIX^e des traitants, européens ou créoles venus des Mascareignes voisines. Dans cette région, en particulier à Tamatave, la « *cité des femmes* » (Bois, 1997), la médiation avec l'étranger s'effectue par le biais des femmes, les *vadimbazaha*. Ainsi, pour les nouveaux arrivants, la norme est de prendre une femme malgache ou métisse, évoluant dans ce milieu de l'entre-deux. Ce type d'alliance s'apparente presque à un rite d'entrée dans la société créole de Tamatave et y permet une bonne insertion (Bois, 1996 : 153) ; les impératifs démographiques ne sont donc pas les seuls à dicter ici ce type d'alliances. C'est sur la côte orientale que l'on accoste et que l'on prend épouse, avant d'entamer la montée vers l'Imerina. Ainsi, avant de se rendre dans les Hautes Terres centrales dont l'accès est fermement contrôlé, Laborde épouse Émilie Roux, fille d'un Français et d'une Malgache betsimisaraka, scolarisée pendant 5 ans chez les sœurs à la Réunion. La propriété étant interdite aux étrangers, c'est au nom de la concubine malgache que terres, maisons, biens et esclaves sont enregistrés. Les liens avec sa famille en France ont toujours été maintenus, malgré la distance et les difficultés de communication et en 1840, Jean Laborde fait venir à Madagascar son frère, surnommé Cadet. À l'instar du premier, celui-ci épouse une métisse, Marie-Félicie, originaire de l'île Sainte-Marie (Chauvin, 1939 : 91). Laborde déplace donc finalement son réseau familial dans l'île et s'en constitue un nouveau à Madagascar.

Après six mois d'attente sur la côte, Laborde reçoit l'autorisation de gagner la capitale car il a promis de fabriquer fusils et canons et de transmettre ses connaissances (Chauvin, 1939 : 85). La reine cherche en effet à mettre en place une industrie locale, en captant les techniques apportées par les Européens sans leur permettre néanmoins une installation durable (Raison-

Jourde, 1991). Dans le royaume d'Imerina en pleine construction, les Européens sont très peu nombreux à l'inverse de ce qu'il se passe sur les côtes et les femmes le sont encore moins. Lorsque Laborde arrive dans les Hautes Terres, en-dehors des missionnaires de la London Missionary Society, seuls deux Français y résident. Pendant plusieurs décennies, il est le seul Européen à rester à demeure en Imerina et il devient une personne importante de la cour, nouant de réelles amitiés avec des notables malgaches et défendant les intérêts français dans une période où Grande-Bretagne et France s'affrontent pour obtenir les faveurs de la monarchie merina. Signe que Laborde est relativement bien intégré à la cour d'Antananarivo, son union avec Émilie est annulée par la reine après un supposé adultère. Radofina, sa nouvelle épouse, prend alors une place considérable. Originaire d'un village situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est de la capitale, Ambodifahitra, elle inscrit véritablement Laborde et sa descendance dans la société merina, à tel point d'ailleurs qu'aujourd'hui, le tombeau des Laborde se trouve dans ce village. L'intégration de Laborde s'effectue donc en deux étapes : d'abord l'union avec une métisse de la côte, ce qui permet l'insertion dans le réseau des traitants et commerçants de la côte et de monter en Imerina ; puis, l'union avec une (ou plusieurs) femme merina qui signe plus profondément son ancrage en Imerina. De même, l'unique fils légitime de Jean Laborde, épouse une métisse de la côte, mais a une fille née en 1857, Émilie, d'une femme merina. En 1874, c'est-à-dire des décennies plus tard, Campan, neveu de Laborde, se dispense de la première étape ; il épouse Geneviève Rapatsa, proche de la famille royale¹².

En 1878, Jean Laborde décède, laissant derrière lui deux neveux, une petite-fille et des possessions¹³. Il n'est pas le premier Européen à décéder dans l'île et déjà les successions avaient été problématiques¹⁴ mais la sienne prend une ampleur considérable en raison de son statut de consul de France (Caillon-Filet, 1978 ; Jacob, 1996). Elle conduira, entre autres raisons, à la première guerre franco-merina en 1883-1885. Elle a aussi lieu à un moment où les tensions entre Merina et Européens sont fortes à cause de la plus grande prégnance des visées colonisatrices de l'Europe.

Modification des stratégies des descendants de Jean Laborde avec la colonisation

Les stratégies des descendants de Jean Laborde – en particulier de sa petite-fille Émilie - illustrent de manière assez radicale leur adaptation au nouvel environnement social et politique qu'induit la colonisation. On peut ainsi remarquer que le fils et la petite-fille de Jean Laborde ont tous deux épousé des Malgaches. En 1899 et toujours en 1902, Émilie Raso-Rainiharisoa, du nom de son époux, a besoin d'un interprète quand elle signe un acte d'hypothèque devant notaire, signe qu'elle ne parle pas français. Elle a par ailleurs épousé un protestant quand catholicisme et français étaient alors associés dans l'esprit des Malgaches. Amelia et Jean, les deux premiers enfants du couple sont tous deux scolarisés dans les écoles de la London Missionary Society et Jean est même envoyé un temps à Londres. Tous ces éléments sont le signe manifeste d'une insertion profonde dans la bourgeoisie malgache de l'époque.

Mais en 1897, un an après que Madagascar ne devienne colonie française, Raso-Rainiharisoa décède, alors en exil avec le Premier ministre malgache. Dès lors, Émilie choisit de scolariser ses autres enfants dans les écoles catholiques et deux de ses fils sont envoyés en France, dès 1897, pour « *leur préparer un bel avenir* » et surtout « *aider la France à l'œuvre de civilisation* » : la France constitue ici un horizon. Si ce type de migrations est aussi pratiqué par la bourgeoisie malgache (Tisseau, 2016), le lien avec la métropole est ici en outre incarné à travers la filiation et un lointain ancêtre français. Comme d'autres mères de métis le feront pendant la période coloniale, elle sollicite les autorités françaises pour que ses fils, Jean et Samuel, bénéficient de bourses. Elle avance alors qu'elle se trouve dans la gêne, doit s'occuper de sa grand-mère. Ce qui est aussi intéressant, c'est qu'elle se présente, elle et ses fils, « *comme*

des enfants malgaches », aux yeux du gouverneur général¹⁵. Jean, qui adresse une lettre semblable au gouverneur général, quelques mois plus tard, signe d'ailleurs de son nom malgache et précise bien que depuis qu'il est en France depuis 3 ans, il « *parle et écrit presque couramment le français* ». Comme les métis et les Malgaches demandant la citoyenneté française, il manifeste ostensiblement qu'il a acquis une partie de la culture française. Les choix scolaires témoignent néanmoins d'un investissement vers la métropole et d'un rapprochement certain avec la société française, rapprochement qui se perçoit aussi dans les unions nouées par les arrière-petits-enfants de Jean Laborde.

En effet tous ceux qui se sont mariés ou ont eu des enfants l'ont fait avec des partenaires français ou métis si l'on en croit les traces dans les actes d'état civil et les souvenirs familiaux¹⁶. En 1928, Clément, alors prospecteur, épouse ainsi une métisse, fille non reconnue d'un administrateur, et les témoins de son mariage sont un administrateur des colonies, lui-même en couple avec une Malgache et un prospecteur, vraisemblablement métis. En 1917, Clément était lui-même témoin au mariage d'un métis, agriculteur, avec une Malgache, en compagnie d'un pâtissier réunionnais et de sa femme malgache ainsi que d'un ancien soldat du bataillon de l'Emyrne, gardien du cimetière au moment du mariage, et père de métis. Se mêle ici une sociabilité liée à la fois au domaine professionnel et au milieu métis. C'est ainsi que récents arrivants de la métropole rencontrent personnes établies depuis plusieurs générations dans la colonie. Si les unions des descendants de Laborde semblent les extraire en partie du milieu malgache, l'entourage familial reste néanmoins extrêmement présent au cours des événements rythmant leur vie.

Au total, entre 1896 et 1934, ce sont respectivement cinq et neuf actes de reconnaissance et de naissance qui ont été déclarés par les descendants de Jean Laborde. Seuls deux actes de naissance mentionnent les noms des deux parents. Tous les autres ne font état que du seul parent Laborde, ce qui témoigne d'une part de la pratique du concubinage et d'autre part, peut-être de la stratégie de protéger à la fois le nom et le patrimoine des Laborde. Ainsi Paulette est née en 1903, de Ramelia ou Amelia Laborde et a été reconnue en 1908 à Tananarive par son père, hôtelier. Sa naissance avait au préalable été enregistrée à l'état civil indigène. Les témoins de cet acte étaient tous deux commis des services civils dont l'un au moins était le compagnon d'une Malgache qui connaissait par ailleurs un des témoins du mariage de Clément. Cela témoigne d'une sociabilité assez forte entre métis et couples franco-malgaches.

Les autres actes passés par les descendants de Laborde à l'état civil européen sollicitent bien souvent des membres de la famille : les jumelles Louise et Paulette, nées le 21 juin 1906, dont la naissance avait elle aussi été enregistrée à l'état civil indigène, sont reconnues comme étant nées de père inconnu mais de mère Laborde Jeanne dite Ratompoharisoa, âgée de 26 ans et couturière le 17 juin 1916. Les descendants de Laborde ont en effet acquis la citoyenneté en 1913 et conséquemment le droit de porter le nom de leur illustre aïeul. L'acte reste pratiqué dans le cercle restreint de la famille car les témoins sont deux de ses sœurs. De même, en 1918, deux garçons nés en 1898 et en 1900 de père inconnu, sont reconnus par leur mère Amélia Laborde en présence de Raketamanga, 56 ans, et de Razafindrasoa, 27 ans, toutes deux ménagères. S'il apparaît dans d'autres documents que Raketamanga est la tante d'Amélia¹⁷, aucune indication n'est donnée au sujet de Razafindrasoa. Néanmoins, il semble bien que les liens avec l'entourage malgache se sont maintenus et sont demeurés importants au fil des générations et en dépit des alliances avec des Européens arrivés dans l'île avec la colonisation car ce sont les membres de la famille qui sont principalement sollicités pour être témoins, quel que soit l'acte : entre 1896 et 1934, à Tananarive, sur les 31 personnes recensées signant comme témoins pour un acte déclaré par un descendant de Jean Laborde, au moins 19 sont des membres de la famille¹⁸.

La place importante de la famille se laisse aussi lire à travers des indices d'une certaine solidarité familiale. Déjà en 1897, Émilie Laborde, la petite-fille de Jean, mentionnait qu'elle prenait soin de sa grand-mère. En 1931, Amélia, la fille aînée d'Émilie, vit dans la capitale avec un de ses fils et les cinq enfants de sa sœur Jeanne, décédée en 1928, ainsi qu'avec Raketamanga Joséphine, sa tante¹⁹. Mais le fait le plus éclatant attestant de la vivacité des liens avec la famille malgache des descendants de Laborde et de leur insertion dans la société merina est le déplacement du *tanindrazana* (terre des ancêtres) de Mantasoa à Ambodifahitra. En effet, en Imerina, les groupes de descendance sont attachés à un village et matérialisés par la présence dans ce dernier du tombeau des ancêtres (*fasandrazana*). Jean Laborde avait construit de son vivant un tombeau à Mantasoa, territoire que la reine lui avait attribué à son arrivée dans le royaume : les premiers morts de la famille Laborde y sont de fait inhumés (Chauvin, 1939). Toutefois, au fil des générations, un glissement s'est opéré et les arrière-petits-enfants de Jean Laborde se trouvent dans le tombeau des descendants de Raini-Harisoa, leur père, à Ambodifahitra (Tisseau, 2007). Si la colonisation a donc modifié les stratégies en terme d'éducation et d'alliances des descendants de Laborde, permettant à ces derniers d'ouvrir leurs cercles de sociabilité, elle n'a pas amoindri la force du lien familial avec l'entourage malgache. Cet exemple, exceptionnel par sa profondeur généalogique, laisse en outre deviner une sociabilité de l'entre-deux, encore plus évidente pour les métis ayant subi plus directement la catégorisation imposée par la colonisation.

La famille Comtet ou l'enracinement à Madagascar et le surgissement d'une sociabilité entre métis

Colonisation militaire, constitution de famille et ancrage à Madagascar

Premier gouverneur général de Madagascar, Gallieni met en place une politique de colonisation militaire répondant à une double ambition de « mise en valeur » et de « pacification » du pays. Le 21 avril 1899, après quelques tâtonnements, les principes en sont institués : des concessions gratuites de moins de cent hectares, situées dans les Hautes Terres, sont attribués aux militaires français qui en font la demande au terme de leur engagement. Le titre définitif de leur concession ne leur est attribué qu'au bout de six ans d'exploitation²⁰. L'objectif est d'enraciner ces colons dans l'île, les encourageant à fonder une famille et à transmettre ensuite leurs biens (Boutonne, 1980 ; Paillard et Boutonne, 1978). En 1901, les régions centrales de l'Imerina et du Betsileo attirent ainsi quarante colons militaires dont la superficie des concessions varie de deux à deux cents hectares. Six d'entre eux sont installés dans la province de Tananarive, huit dans le cercle d'Ankazobe et surtout vingt dans la région de Manjakandriana²¹. Située à une trentaine de kilomètres de la capitale, il s'agit d'une zone anciennement et densément peuplée (Raison, 1984 : 39), bien arrosée, boisée et avec des vallons rizières (Rakoto Ramiarantsoa, 1995). Louis Comtet, né en 1875 dans l'Ain, y a obtenu une concession de cent hectares, près de Sambaina : au début des années 1900, il est jugé comme un colon « *très sérieux, encore à ses débuts* » par l'auteur d'un rapport sur la colonisation militaire²².

De fait, un certain nombre de ces colons militaires vont s'unir à des femmes malgaches : sur les trente-cinq colons militaires recensés en 1904, vingt-deux, au moins, ont épousé une femme malgache ou eu des enfants métis²³. Certains colons avancent cet argument auprès de l'administration pour obtenir le titre définitif de leur concession. Pour autant, avoir une concubine malgache présente un autre avantage : celui d'insérer le colon dans un réseau d'entraide local. Le sergent Pouillard, colon militaire dans le cercle d'Ankazobe signale ainsi que la famille de sa femme est prête à venir lui prêter main forte sur sa concession²⁴. En Imerina, l'entraide au moment des travaux agricoles est en effet essentielle : les membres du *foko* ou du

même groupe de descendance s'aident mutuellement (Vogel, 1982 : 39). Dans les travaux de riziculture, le repiquage puis la récolte du riz sont des travaux lourds qui mobilisent le village et rythment les saisons (Rakoto Ramiarantsoa, 1995 : 73-97 ; Condominas, 1960 : 149-163).

D'un point de vue économique, la colonisation militaire est dans l'ensemble un échec : au bout de quelques années, les colons délaissent leur concession soit pour diversifier leur activité, soit pour changer d'emploi en s'installant dans un bourg ou une ville. La situation de la majorité des colons militaires périclité et après 1900, les accords pour les demandes de concession se raréfient : de vingt-sept en 1900, ils tombent à dix l'année suivante et ne sont plus que quatre en 1905, au départ de Gallieni (Paillard et Boutonne, 1978 : 345). Devant ce constat, le projet est donc abandonné. Cependant, la colonisation militaire a très certainement favorisé l'implantation durable de ces familles dans l'île comme le remarque l'auteur du rapport à ce sujet, en 1904 : « *Restés presque tous dans une situation médiocre, célibataires et unis à des femmes du pays, vivant presque exclusivement avec les Malgaches, ils tendent à se rapprocher d'eux. Leurs enfants, encore qu'ils les reconnaissent, se fondront dès la première génération dans la masse indigène* »²⁵.

Louis Comtet est en effet resté dans la région. Il prend pour compagne une jeune femme malgache de qui il aura au moins quatre fils et une fille, qu'il n'a pas reconnus²⁶. En 1909, une de ses filles décède ; l'acte est enregistré devant un couple de cultivateurs malgaches, ce qui laisse supposer une relative proximité entre eux. En 1931, lors du recensement de la population européenne, sa feuille de ménage signale qu'il vit dans six pièces, s'est marié en 1900 et a eu dix enfants, dont deux, âgés de 23 et 24 ans, partagent alors son domicile²⁷. Il y meurt en 1932, son décès étant signalé par le médecin malgache de l'Assistance Médicale Indigène (AMI).

De 1899 jusqu'en 1960, on retrouve sa descendance dans les registres de l'état civil de Manjakandriana²⁸. En 1957, ses héritiers cultivent encore trois hectares de riz à la charrue et exploitent quarante-cinq hectares d'eucalyptus²⁹. En particulier, Louis, né en 1915, poursuit l'exploitation des terres, en multipliant ses activités toutefois. Entre 1938 et 1955, il est successivement enregistré comme gérant de débit de boissons, colon, soldat, graveur, beurrier et commerçant, au moment où il déclare les naissances de douze enfants. En 1937, il a épousé à Manjakandriana une métisse, originaire du sud de Tananarive et qu'il a vraisemblablement rencontrée dans la capitale. Les témoins de la cérémonie civile sont son frère aîné, bijoutier à Tananarive, et un commerçant français, installé dans la région et témoin à de nombreuses reprises des mariages célébrés dans cette localité. Ce dernier fait sans doute figure de témoin prestigieux tandis que la présence de son frère atteste de la circulation des membres de la famille entre Manjakandriana et Tananarive. Sur les douze actes de naissance enregistrés, cinq font état de mariage par la suite : pour trois d'entre eux, le conjoint semble être malgache au vu du patronyme et l'un de ses fils épouse une Française en métropole. En 2003, lorsque la femme de Louis décède, l'avis de funérailles fait preuve de l'ancrage de cette famille à Madagascar : uniquement rédigé en malgache, il met en avant le patronyme européen de la famille C. tout en affirmant l'insertion dans la vie sociale de Manjakandriana. Le corps est levé dans la maison familiale située dans un village près de Manjakandriana ; la cérémonie a lieu à l'église catholique de Manjakandriana et l'inhumation dans le tombeau des ancêtres³⁰. Au fil des générations, la famille s'est donc définitivement ancrée dans la région de Manjakandriana, jusqu'à en faire son *tanindrazana*, au moins pour certains de ses membres et sans que cela n'empêche certains descendants du colon Comtet de gagner la France, ni surtout de circuler dans les Hautes Terres centrales.

Mariages et sociabilité entre métis dans la capitale

Lorsque Louis Comtet, colon militaire, décède en 1932, sa succession est déclarée vacante³¹ alors que le recensement signalait qu'il avait dix enfants. Il n'a en effet pas reconnu les enfants qu'il a eus de sa concubine malgache. Les archives permettent de suivre les trajectoires de trois de ses fils : Louis, né en 1915, a pris le relais de l'activité de son père à Manjakandriana ; Joseph et Albert, nés respectivement en 1900 et en 1906 ont suivi une autre voie. En effet, ils ont tous deux été pris en charge par les Paulins, œuvre recueillant les enfants métis à Tananarive, dirigée par le père jésuite Joseph de Villèle.

Les autorités coloniales s'accordent difficilement d'une population métisse, née de colonisateurs et de colonisés, donc de citoyens et de sujets, de « Blancs » et de « Noirs ». En particulier, elles se préoccupent du sort des enfants nés d'unions illégitimes et qui n'ont pas été reconnus par leur père européen, configuration la plus commune : la législation est donc aménagée et en 1931, un décret est promulgué permettant à ces métis d'acquérir le statut de citoyen par simple jugement³². En parallèle, depuis le début du XX^e siècle, trois institutions ont été créées afin de prendre en charge les enfants métis. En 1898, le docteur Fontoynt a mis en place la Société d'assistance et de protection des enfants métis, soutenu par Gallieni. Elle ouvre en 1902 une école des enfants métis. Dès 1904, le père Joseph de Villèle recueille les métis laissés par leur père rentrant en France mais c'est en 1924 seulement que l'œuvre est reconnue d'utilité publique ; ce sont les franciscaines missionnaires de Marie (FMM) qui prennent en charge les fillettes métisses. Ces trois institutions reçoivent des fonds publics, provenant du gouvernement général de Madagascar et de la ville de Tananarive où elles sont toutes localisées (Tisseau, 2007). Elles partagent en outre une rhétorique et un objectif communs : redonner aux métis qu'elles prennent en charge et qui sont perçus comme abandonnés, une nouvelle famille, tendant parfois à couper les liens avec les familles existantes. Cela favorise l'émergence d'une sociabilité entre métis, facilitée par la proximité géographique des Paulins et de l'école des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, fréquentée par la bourgeoisie malgache et des jeunes filles métisses. Les deux établissements sont en effet rattachés à la paroisse de Faravohitra (quartier de Tananarive). Quant à l'orphelinat des Franciscaines Missionnaires de Marie, il se situe à Ankadifotsy, un quartier voisin. Des activités sont organisées, regroupant les trois œuvres, qu'il s'agisse de cérémonies religieuses ou d'activités de plein air partagées³³. Des relations amicales se nouent, parfois doublées de liens matrimoniaux à l'âge adulte.

Au vu de l'état civil de Tananarive et des registres de baptême de Faravohitra, Joseph et Albert ont occupé une place importante dans ce réseau. Joseph a été recueilli par les Paulins en 1912. Il y a reçu une « bonne instruction primaire », ce qui lui a permis d'occuper un emploi d'ouvrier-bijoutier chez Georges Genoud. Lors de sa demande d'accès à la citoyenneté en 1922, il possède avec ses frères et sœurs quelques biens en indivision (maison, rizières et terrains de culture). Il vit alors à la mission catholique chez le père Joseph de Villèle et est « certainement sous la dépendance des Jésuites », selon le fonctionnaire chargé de l'enquête sur son compte³⁴. Il obtient le statut de citoyen en 1923. Ses frères Albert et Louis accèdent à la citoyenneté en 1932, en vertu du décret de 1931. De fait, le passage par l'œuvre des Paulins semble avoir fortement structuré la sociabilité des deux frères. Ils sont les parrains de nombreux métis baptisés à l'église de Faravohitra, sous la responsabilité du père Joseph de Villèle et eux-mêmes sollicitent des métis pour leurs propres enfants³⁵. En 1938, les funérailles du père Joseph de Villèle sont l'occasion de rassembler les enfants que son œuvre a pris en charge et de mettre en scène la place centrale qui lui est accordée. G. Rabe., née en 1941 et dont les deux parents sont métis, souligne cependant l'existence de liens amicaux plus quotidiens et fréquents entre les métis des Paulins et des Sœurs de Saint Joseph de Cluny : « *Tous ces métis du père Joseph de Villèle. Évidemment pas tous mais enfin, il y a toujours un groupe qui s'apprécie. On était toujours ensemble. Les enfants nés, on se fréquentait et ainsi de suite. C'était comme une*

famille »³⁶. Ces derniers se réunissaient ainsi régulièrement pour des pique-niques ou fêtaient le nouvel an ensemble. Une sociabilité similaire, centrée sur le Dr Fontoynt et son adjointe Mme Semel de Cotte, semble avoir aussi existé pour les métis ayant fréquenté la Société d'Assistance et de Protection de l'Enfance mais de manière bien moins structurante.

Albert et Joseph épousent tous deux des métisses à Tananarive. En 1925, Joseph se marie à Ramaria ; les deux témoins de la cérémonie sont Georges Genoud, son employeur, ainsi que Bellier de Villentroy, tous deux bienfaiteurs actifs de l'œuvre des Paulins. En 1927, ce dernier est ainsi le tuteur de dix-huit métis, tous enfants d'officiers morts pendant la Grande guerre³⁷. La même année, Joseph est témoin du mariage d'un couple de métis en compagnie de Mme veuve Courtois, qui travaille à l'œuvre des Paulins. En 1933, c'est Albert qui est témoin d'un mariage similaire, avec Bellier de Villentroy³⁸. D'après les relevés d'état civil, le premier mariage entre métis a eu lieu en 1915 à Tananarive. Rien d'étonnant à cela car les premiers métis nés lors de la conquête de Madagascar à la fin du XIX^e siècle ne sont pas en âge de se marier avant cette date. La proportion varie en fonction de la localisation mais on peut remarquer que les mariages entre métis ne constituent jamais la forme d'unions majoritaire. Ils comptent pour près d'un quart des unions conclues par des métis, et enregistrées à l'état civil européen dans la capitale.

Cette endogamie témoigne en partie de l'ouverture plus ou moins grande des cercles de sociabilité des métis et n'est pas nécessairement volontairement recherchée. A.L., fils de colon, épouse en 1949 la fille de Joseph. La mère de celle-ci est employée chez les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Or, deux des sœurs d'A.L. fréquentent aussi cette institution. De plus, sa nièce est dans la même classe que sa future épouse : c'est ainsi que la rencontre a lieu et que le mariage est scellé. La sœur d'A.L. épouse elle aussi un métis, colon dans la région d'Ambatondrazaka : son père et son beau-père travaillaient dans le même secteur d'activité : le père de la mariée était colon et le marié, ainsi que son père travaillait pour la Compagnie générale de Madagascar, une des concessions européennes du lac Alaotra³⁹. Les témoins à leur mariage sont d'ailleurs l'un, employé de cette concession et l'autre, un administrateur des colonies, marié à une Malgache⁴⁰. Ce dernier connaissait le père de la mariée car avant de s'installer comme colon dans la région d'Ankazobe, il avait travaillé pour l'administration coloniale. L'exemple de cette famille témoigne de la sociabilité des vieilles familles installées à Madagascar et d'un certain repliement entre métis avec des mariages endogames sur plusieurs générations. On peut toutefois remarquer que l'endogamie d'origine coïncide ici en partie avec une certaine endogamie professionnelle.

Les Européens établis depuis les premiers temps de la colonisation et qui sont restés à Madagascar, et surtout leurs descendants, ont eu l'opportunité de tisser des liens amicaux, parfois rehaussés de liens matrimoniaux entre les familles. Ainsi, ils se choisissent réciproquement comme témoins lors des actes qu'ils enregistrent à l'état civil. Cela dessine un milieu de sociabilité métisse. Ce dernier transparait aussi dans le choix de témoins comme le docteur Fontoynt, président et fondateur de la Société d'Assistance et de Protection des Enfants métis, ou bien encore Bellier de Villentroy, comme dans le cas de la famille C. Cet exemple témoigne aussi des circulations dans les Hautes Terres : en 1931, Louis, alors écolier âgé de seize ans, est hébergé par son frère Joseph ; Albert, lui, sera le témoin de son mariage à Manjakandriana. Enfin, sur les sept naissances déclarées à l'état civil par Joseph ou Albert jusqu'en 1934, cinq portent mention de mariages ultérieurs : trois de leurs enfants s'unissent à des métis à Tananarive ; l'un à une Réunionnaise, toujours dans la capitale, et le dernier épouse une Française en France. Alors que les descendants de Louis, à Manjakandriana se sont majoritairement liés à des Malgaches, à l'inverse, dans la capitale, les fils et filles d'Albert et Joseph ont continué à fréquenter le milieu métis.

Les descendants de Rakotovaio ou l'exceptionnel des couples d'hommes malgaches et de femmes européennes

Hommes malgaches et femmes européennes : un couple rare

Sur les 257 actes de mariages unissant Européens et Malgaches enregistrés à l'état civil européen de Tananarive entre 1896 et 1933, quarante-deux unissent un Malgache et une « Européenne », le premier ayant lieu en 1915⁴¹. Nos relevés s'arrêtent au début des années trente. Or, ces unions sont vraisemblablement plus nombreuses à partir de ce moment et notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale⁴². Tananarive concentre l'essentiel de ces mariages. Ainsi, dans une ville secondaire comme Antsirabe, au sud de la capitale, seulement cinq mariages liant « Européennes » et Malgaches ont été célébrés entre 1896 et 1960, le premier en 1934 et les quatre autres entre 1950 et 1953. Au-delà de l'examen de l'état civil européen, on peut adjoindre trente-et-un couples supplémentaires, absents des actes de mariage mais apparaissant dans les actes de naissance, tout en ne perdant pas de vue que les informations pour la capitale ne vont pas au-delà de 1934. À ces chiffres, on peut ajouter ceux des Malgaches qui obtiennent la citoyenneté française. Entre 1909 et 1940, trente-sept Malgaches mariés à des Européennes obtiennent la citoyenneté. Cette accélération coïncide certes avec une ouverture dans l'accès à la citoyenneté des Malgaches, mais elle est aussi à mettre en relation avec la croissance du nombre d'étudiants et la multiplication des circulations entre Madagascar et la métropole.

Les archives laissent en outre entrevoir des situations de concubinage, notamment entre Malgaches et Réunionnaises⁴³, voire des relations passagères. Le poète Rabearivelo, dans son journal intime, évoque de tels liens en 1937 (Rabearivelo, 2010). Il semble bien pourtant que les familles ainsi constituées le sont majoritairement dans le cadre d'un mariage. Ce n'est sans doute pas un hasard si ces femmes sont de conditions modestes, originaires de la Réunion ou métisses franco-malgaches ou bien sans famille car ces relations ont pu susciter un certain rejet, de la part des Européens en particulier (Tisseau, 2010). Lors des débats concernant le statut des femmes mariées à des Malgaches ayant le statut de sujet, les administrateurs pointent que la femme rejoint alors la famille malgache⁴⁴. Quand Jeanne B. et Ram. se marient en 1934, ils subissent une relative mise au ban : Jeanne B. qui travaillait alors pour la Mission protestante française (MPF) se voit contrainte de quitter son poste, tout comme son époux qui s'engagera par la suite en 1947, membre du PADESM⁴⁵. Ce dernier est né en 1909 à Tsaravinany, et est instituteur privé à Tananarive. Il a demandé à porter le patronyme de sa femme mais sa requête a été rejetée. Il a fait des études à l'école primaire supérieure d'Ambohitovo-nord de 1918 à 1922 puis les trois années suivantes à école normale de la mission protestante française. À l'issue de ses études, il est titulaire du brevet élémentaire, du certificat d'aptitude à l'enseignement et enfin du diplôme de comptabilité délivré par la chambre de commerce de Tananarive. De 1926 à 1931, il a été instituteur à la MPF et à partir 1936, il dirige avec sa femme un cours privé à Tananarive. La famille vit dans un appartement de 5 pièces « coquettement meublées » et le couple perçoit 10 000 francs par an environ⁴⁶. Il existe de très fortes préventions sociales contre ces mariages que le législateur n'a jamais interdits. Au contraire, sans les encourager, loin de là, il aménage la législation et permet aux Malgaches mariés à des femmes ayant le statut de citoyenne, d'acquérir la citoyenneté française, à partir de 1938 afin qu'enfants et parents partagent tous le même statut juridique⁴⁷. L'analyse de telles unions est extrêmement riche car d'une part, elle permet de sortir du cliché classique – mais réel – des hommes européens prenant des compagnes autochtones, quel que soit le lieu de colonisation et d'autre part, elle permet de mettre à jour les stratégies d'ascension socio-économique de certains groupes de la société malgache, en lien avec la captation de l'étranger.

Les trajectoires des descendants de Rakotovao sont en ce sens exemplaires (Cohen-Bessy, 1991), en particulier celle d'Émile Ranarivelo, un de ses fils.

L'étranger comme ressource

Émile est né en 1870 dans la capitale. Pendant six ans, entre 1883 et 1889, il a suivi les cours de l'école supérieure d'Ambohitovo, dirigée par les protestants de la FFMA (Friends Foreign Mission Association) ; il maîtrise ainsi aussi bien le français que l'anglais. Lorsqu'il postule à la citoyenneté française en 1910, il est noté qu'il est célibataire⁴⁸. Il a en réalité déjà une fille d'une compatriote, Amélie, qui, en 1910, épouse le bijoutier Georges Genoud, proche des Paulins et évoqué précédemment⁴⁹. Émile dirige une maison de commerce à Tananarive, exportant en particulier des panamas fabriqués à partir du raphia malgache vers la métropole. Ses affaires sont florissantes : son affaire est « *la plus importante des maisons indigènes de la place* »⁵⁰. Il possède en outre plusieurs propriétés et terrains dans la capitale ou ses environs et se livre aussi à l'élevage de chevaux. Il est membre fondateur de la Société d'encouragement pour l'élevage du cheval. Le fonctionnaire qui rédige sa note de présentation au moment de sa candidature à la citoyenneté note qu'il a toujours été loyal à l'administration française et conclue en précisant que « *l'intelligence de Ran., ses connaissances, ses succès commerciaux et sportifs, sa générosité l'ont rendu très populaire, en même temps que très sympathique aux indigènes* ».

En 1911, à Marseille, il assiste à la communion d'une jeune métisse, élevée dans une pension de la ville et membre de sa famille. Il évoque auprès de la directrice de l'institution ses projets matrimoniaux et cette dernière lui présente une jeune femme de vingt ans, Rose G., qui se prépare à devenir institutrice. Sa mère est décédée, son père un commerçant souvent absent en raison de ses voyages d'affaires. Elle est catholique quand Émile est protestant mais il accepte que les futurs enfants soient élevés dans la foi catholique. L'union est donc célébrée le 11 décembre 1911, en France⁵¹. Entre 1912 et 1933, six garçons et deux filles sont nés de ce mariage et Rose fera venir sa sœur dans l'île. Tous les témoins des actes de naissance sont des Français, majoritairement médecins ou administrateurs. S'il est difficile d'en déduire la nature de leurs liens, on peut néanmoins remarquer qu'il ne s'agit vraisemblablement pas de témoins « professionnels » dans la mesure où on les retrouve très peu dans les autres actes de l'état civil. Il est donc probable qu'ils se fréquentaient et se connaissaient a minima⁵². Tous les enfants du couple formé par Rose et Émile ont fréquenté les écoles françaises les plus prestigieuses de Tananarive et les six garçons ont tous complété leur cursus par un passage en France ; certains ont fait ensuite leur vie en France, d'autres à Madagascar. En 1933, Émile, qui a sciemment choisi l'insertion dans la société française, décède. Rompant avec les usages malgaches d'inhumation au tombeau ancestral, il est enterré dans le cimetière européen de Tananarive, par choix selon certains de ses descendants, contraint par son mariage avec une Française pour d'autres. Le couple qu'il a choisi de former avec Rose lui a permis de gagner la société européenne et de déployer ses relations en-dehors du cercle malgache. Néanmoins, la famille de sa femme étant réduite, les liens avec la famille malgache sont restés forts.

La réussite économique d'Émile est sans doute la plus éclatante de la famille, ce qui fait de lui un *ray aman-dreny* (père et mère), une personne centrale dans les événements familiaux. Il est sollicité à de nombreuses reprises pour être témoin de mariage. En particulier, l'union de Louise Benazet et de Jules Rajaspera est célébrée dans la cathédrale d'Andohalo, à Tananarive, le 10 février 1917⁵³. On imagine la sortie de la cérémonie, en plein cœur de la ville haute de Tananarive. Jules Rajaspera est lui aussi un commerçant bien connu de la ville. Prospecteur en 1939, il est né à Tananarive le 6 novembre 1891, de feu Rajaspera Joseph et de la sœur d'Émile Ranarivelo. Il a fréquenté le collège Saint Michel à Amparibe, établissement réputé de la

capitale⁵⁴. Les témoins de son mariage sont Émile mais aussi un autre de ses oncles, Jérôme Ralisy, ainsi que deux Français, commerçants et entrepreneurs à Tananarive, installés depuis le début du siècle dans l'île et pour au moins l'un d'entre eux, père de métis. Jules travaille par ailleurs chez son oncle Émile. Jules Rajaspera et Émile Ranarivelo sont témoins d'autres mariages qui tous impliquent le milieu métis et commerçant de la capitale. D'autres unions semblables ont lieu dans la famille. Une autre des sœurs d'Émile, a eu au moins deux fils qui tous deux ont épousé des métisses. Ainsi, Victor Razafindranaly est né en 1885 et a épousé en secondes noces une métisse non reconnue mais ayant acquis la citoyenneté grâce au décret de 1931. Il a fréquenté l'école des Frères à Andohalo (quartier de Tananarive) : il s'agit d'un établissement catholique, ce qui, comme pour les descendants de Laborde, témoigne sans doute de l'adaptation des stratégies des parents à la colonisation. Il est commis principal hors classe des Travaux publics lorsqu'il postule à la citoyenneté en 1932⁵⁵.

Son frère, lui, est né en 1884. Employé à la Compagnie lyonnaise à Tananarive, il a épousé une Française, en France. De 1893 à 1900, il a fréquenté l'école des Frères des écoles chrétiennes puis mené une « existence assez mouvementée » à sa sortie de l'établissement. En 1900, il est à Paris pour l'exposition universelle avec la musique malgache. Après un retour dans l'île, en 1904, il part pour suivre des cours à l'école vétérinaire d'Alfort. En 1906, quand il rentre de nouveau à Madagascar, il devient employé de commerce chez son oncle, Émile Ranarivelo. En 1911, il quitte la capitale pour s'installer comme planteur de vanille dans la région d'Anivorano puis de Morondava. En 1916, il s'engage pour la durée de la guerre et est libéré en 1920 comme adjudant. Avant sa libération, il avait déjà fait une demande d'accès à la citoyenneté mais ses titres avaient été jugés insuffisants et elle avait été rejetée. Il est employé de la compagnie lyonnaise au moment de sa deuxième candidature. En 1922, il est marié à une Française, employée dans la même compagnie. Le ménage vit modestement à l'européenne, sans enfants. Le directeur de la Compagnie le considère comme « *un garçon sérieux et honnête* »⁵⁶. L'exemple de cette famille montre bien comment, d'une part, une femme française peut se construire un réseau familial à Madagascar, d'autre part, comment existait une sociabilité entre colonisateurs et colonisés, au-delà de la bipolarité affichée de l'ordre colonial et enfin, comment la métropole a pu constituer un horizon pour certains métis. Il module aussi les trajectoires familiales en fonction des positions sociales et économiques des uns et des autres : Émile Ranarivelo a eu une trajectoire de réussite sociale plus affirmée que ses parents, insérant sa famille à la fois dans les réseaux de bourgeoisie malgache et française.

Conclusion

Par leur union avec des femmes malgaches, des Européens ont su s'insérer dans des réseaux locaux et, d'une génération à l'autre, leurs familles se sont enracinées dans le territoire malgache. En parallèle, une fois installés, certains d'entre eux ont maintenu des liens avec la métropole en envoyant par exemple leurs enfants métis y poursuivre des études ou en faisant venir qui un frère, une tante ou une sœur. Au fil du temps, des réseaux entre familles métisses se sont constitués, favorisés par la fréquentation d'établissements scolaires communs, le passage par les œuvres recueillant les métis, l'exercice de professions similaires mais sans doute aussi par le fait même d'être métis.

Leurs réseaux se densifient et se diversifient avec le temps mais la métropole reste souvent un horizon : d'après les entretiens que j'ai pu mener, de nombreux métis, descendants de Français, ont rejoint la France dans les années 1970, abandonnant ainsi Madagascar et certaines annotations en marge des actes de naissance ou de reconnaissance mentionnent le départ de métis pour la métropole avant l'indépendance de l'île en 1960⁵⁷. Le processus commence par un flux issu de la colonisation, se poursuit par l'ancrage à Madagascar puis en

parallèle ou dans un deuxième ou troisième temps, s'ouvre une nouvelle fois vers l'extérieur, soit en exploitant les liens familiaux, soit selon d'autres modalités. Au final, ces réseaux permettent la mobilité mais aussi l'ancrage territorial. Ils se rencontrent et s'entrecroisent, permettant des mobilités à différentes échelles, entre Madagascar et la France. Ils s'organisent autour d'acteurs qui constituent des personnes clés d'une sociabilité entre métis et couples mixtes, ce qui est représentatif de la position d'intermédiaires que certains métis ont pu jouer.

Les exemples analysés ici sont tous connectés à des degrés divers mais il ne doivent cependant pas faire oublier l'isolement de la majorité des individus, ou du moins le fait que les métis ne se regroupent pas tous entre eux. Il apparaît des figures clés : Bellier de Villentroy ou Genoud, dans les cas étudiés en détail ici, peuvent servir de pont entre les descendants du colon militaire Comtet et ceux de Rakotovoao. Tananarive s'avère aussi être un espace central dans la constitution d'une sociabilité entre métis tout en permettant des départs vers la métropole : les trajectoires différenciées des descendants de C. à Manjakandriana et à Tananarive en sont l'illustration. Néanmoins, confrontant l'expérience de sa famille à celle de son épouse, métisse, J. Rabe., lui aussi métis, faisait ainsi part d'un certain étonnement : « *Même à l'intérieur des métis il devait y avoir un certain clivage. Comment ce clivage se faisait, je n'en sais rien. Car il y en a beaucoup qui se connaissaient et qui formaient même de très hautes familles et puis d'autres qui étaient complètement à côté. Et même, je me suis toujours posé la question : j'ai eu la chance d'épouser une métisse ; je vous dirais que c'était un peu intentionnel parce que toujours avec cette situation que je mettrais entre guillemets, de « bâtardise », je n'ai jamais voulu épouser ni une Française ni une Malgache parce que j'étais mal par rapport aux deux catégories et j'ai eu la chance d'être tombé sur ma femme. Comme cela, on est de la même origine, et c'est par ma femme que j'ai appris beaucoup de choses sur les regroupements des métis. Du côté de ma belle-mère, qui est morte, la mère de ma femme donc, elle avait un grand cercle de métisses qui se connaissaient, qui se conduisaient comme des sœurs* »⁵⁸.

Finalement, loin de l'imagerie coloniale qui fait des métis des êtres sans famille et isolés, l'approche par le réseau souligne à l'inverse leur insertion, ou du moins celle de certains, dans les sociétés européenne et malgache. L'analyse des liens sociaux, en particulier autour de la constitution des familles mixtes, permet paradoxalement de souligner les lignes de faille du monde des colonisateurs mais aussi la manière dont les processus de construction de réseaux peuvent s'arrimer aux logiques locales. Si les contraintes démographiques, en particulier le ratio entre hommes et femmes au début de la colonisation, explique en partie la relative banalité des relations mixtes à Madagascar, elles ne sauraient suffire : les professions exercées, l'origine géographique, la fréquentation d'établissements scolaires, les stratégies de mobilité sociale de certains groupes ou individus, le fonctionnement du système de parenté malgache sont également à prendre en compte. Des vies entre la colonie, la métropole - et parfois un troisième territoire - se construisent alors à la fois au cours de la vie d'un individu mais aussi au fil des générations.

Bibliographie

BALANDIER Roger, « La situation coloniale, approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, n° 11, 1951, p. 44-79.

BLOCH Maurice, *Placing the Dead. Tombs, Ancestral Villages, and Kinship Organization in Madagascar*, Prospect Heights (Ill.), Waveland, 1994 (1ère éd. : 1971), 241 p.

BOIS Dominique, « Tamatave, La cité des femmes », *Clio, Histoire, femmes et société. Femmes d'Afrique*, 6, 1997, p. 61-86

BOIS Dominique, *Vazaha et autochtones sur la côte est de Madagascar. Médiations et métissages entre 1854 et 1885*, Thèse de nouveau régime, Paris VII-Denis Diderot, 1996, 460 p.

BOSA Bastien, « Comment devient-on aborigène ? Trajectoires familiales dans le Sud-Est de l’Australie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 6, 2009, p. 1335-1359.

BOUTONNE Jean, « L’expérience de colonisation militaire à Madagascar au temps de Gallieni », *Omalý sy Anio*, Antananarivo, n° 12, juillet-décembre 1980, p. 7-73

CAILLON-FILET Claudine, *Jean Laborde et l’Océan Indien*, Thèse de 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, 1978, 483 p.

CHAUVIN Jean, « Jean Laborde, 1805-1878 », *Mémoires de l’Académie Malgache*, fascicule XXIX, 1939, Tananarive, Pitot de la Beaujardière, 95 p.

COHEN-BESSY Annick, *Journal d’un Malgache du XIXe siècle, le livre de Rakotovao, 1843-1906*, Paris, L’Harmattan, t.1, 1991, 331 p. ; t.2, 1991, 691 p.

CONDOMINAS Georges, *Fokonolona et collectivités rurales en Imerina*, Paris, Berger-Levrault, 1960, 236 p.

ELLIS Stephen, “Tom and Toakafo: The Betsimisaraka Kingdom and State Formation in Madagascar, 1715–1750,” *Journal of African History*, 48, 3, 2007, p. 439–455.

ESOAVELOMANDROSO Faranirina V., « Commerçants malgaches de nationalité française à Tananarive (de 1910 aux années 1930) », *Omalý sy Anio*, Antananarivo, n°15, janvier-juin 1982, p. 171-183

ESOAVELOMANDROSO Manassé, « Les "Créoles malgaches" de Tamatave au XIX^e siècle », *Diogène*, Paris, n°111, 1980, p. 55-69.

ESOAVELOMANDROSO-RAJAONAH Faranirina, « Les espaces de sociabilité dans l’Antananarivo coloniale », *Les Cahiers du CITE*, n. s., 1-2^{ème} semestre, 1992, p. 17-28.

FIRPO Christina, *The Uprooted. Race, Children And Imperialism In French Indochina (1890-1980)*, Honolulu, Hawaii University Press, 2016, 260 p.

GRIMMER Claude, « De l’adaptabilité des lois françaises dans les colonies, à travers le destin d’une jeune métisse camerounaise dans les années 1920 », in SPENSKY Martine, *Le contrôle du corps des femmes dans les colonies. Empire, genre et biopolitiques*, Paris, Karthala, 2015, p. 231-256.

JACOB Guy, *La France et Madagascar, de 1880 à 1894. Aux origines d’une conquête coloniale*, thèse d’État en histoire, Paris IV, 1996, 1001p.

JEAN-BAPTISTE Rachel, *Conjugal Rights. Marriage, Sexuality And Urban Life In Colonial Libreville, Gabon*, Athens, Ohio University Press, 2014, 336 p.

JEURISSEN Lissia, *Quand le métis s’appelait mulâtre*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant, 2003, 120 p.

LARSON Pier M., « Fragments of an Indian Ocean Life: Artistide Corroller between Islands and Empires », *Journal of Social History*, vol. 45, n°2, 2011, p. 366-389.

LEJAMBLE Georges, *Les coloniaux, Madagascar*, G. Lejamble, 1990-1991, 2 vol : 206 p. et 203 p.

PAILLARD Yvan-Georges, BOUTONNE Jean, « Espoirs et déboires de l’immigration européenne à Madagascar sous Gallieni : l’expérience de la colonisation militaire », *R.F.H.O.M.*, Paris, 1978, t. LXV, n°240, 3^{ème} trimestre, p. 333-351

PASQUALINI Noëlle, *Étude démographique de la population française de Madagascar de 1915 à 1960*, maîtrise, Aix-en-Provence, 1990.

RABEARIVELO Jean-Joseph, *Œuvres complètes. Tome 1, Jean-Joseph Rabearivelo par lui-même : le diariste, "Les calepins bleus", l'épistolier, le moraliste*, Paris, CNRS éd.- Présence Africaine éd., 2010, 1273 p.

RAISON Jean-Pierre, *Les Hautes-Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux. Enracinement et mobilité des sociétés rurales*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1984, vol. 1 : 649 p. et vol. 2 : 607 p.

RAISON-JOURDE Françoise, *Bible et pouvoir à Madagascar. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'État*, Paris, Karthala, 1991, 840 p.

RAJAONAH Faranirina V., « Prestige et métier dans la société malgache. À Tananarive aux XIX^e et XX^e siècles », *Le Mouvement Social*, 2003, n°204 : Les sociétés de l'espace urbain en Afrique, p. 65-79.

RAKOTO RAMIARANTSOA Hervé, *Chair de la terre, œil de l'eau... Paysanneries et recompositions de campagnes en Imerina (Madagascar)*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1995, 370 p.

RANARIVELO Christiane, *Le panama malgache*, Paris, L'Harmattan, 2011, 350 p.

RANTOANDRO Gabriel, « Hommes et réseaux *malata* de la côte orientale de Madagascar, à l'époque de Jean-René (1773-1826) », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, 2003, p. 103-122.

RANTOANDRO Gabriel, « Une communauté mercantile du nord-ouest : les Antalaotra », *Omalý sy Anio*, n° 17-18-19-20, 1983, p. 195-210.

SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, 336 p.

SANCHEZ Samuel F., « Fraternités de sang et mariages. Les traitants européens et les sociétés malgaches au XIX^e siècle », in CHAILLOU-ATROUS Virginie, KLEIN Jean-François, RESCHE Antoine (dir.), *Les négociants européens et le monde. Histoire d'une mise en connexion*, Nantes, Presses Universitaires de Nantes, 2016, p. 125-144.

SIMON Pierre-Jean, *Rapatriés d'Indochine. Un village franco-indochinois en Bourbonnais*, Paris, L'Harmattan, 1981, 516 p.

SIMONIS Francis, *Des Français en Afrique : des « Européens » de la région de Ségou : 1890-1962*, Thèse pour doctorat d'histoire, Paris VII, 1993, 766 p.

STOLER Ann Laura, *Along the archival grain. Epistemic anxieties and colonial common sense*, Princeton – Oxford, Princeton University Press, 2009, 336 p.

STOLER Ann Laura, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 2002, 335 p.

THÉBAULT Eugène, *Code des 305 Articles (1881)*, Institut des Hautes Études de Tananarive, Études Malgaches, Centre de Droit privé, 1960, Imprimerie Officielle Malgache, 158 p.

TISSEAU Violaine, « Quand l'intime défie l'ordre colonial - Les couples de Malgaches et d'Européennes en Imerina (Hautes Terres centrales de Madagascar) de 1896 à 1960 », *Genre & Histoire* [En ligne], n°7 | Automne 2010, mis en ligne le 13 janvier 2011, Consulté le 05 septembre 2011. URL: <http://genrehistoire.revues.org/index1063.html>

TISSEAU Violaine, « Childhood, space and memory: Migrations of the métis in central Highland Madagascar (19th-20th centuries) » in RAZY Elodie et RODET Marie (eds), *Children on the Move in Africa. Past and Present Experiences of Migration*, James Currey, 2016, p. 204-234.

TISSEAU Violaine, *Être métis en Imerina (Madagascar), aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Karthala, 2017.

VOGEL Claude, *Les Quatre Mères d'Ambohibao, Étude d'une population régionale d'Imerina (Madagascar)*, Paris, SELAF, Langues et Civilisations de l'Asie du Sud-Est et du monde insulindien, Langues, cultures et sociétés de l'Océan Indien, n°13, 1982, 336 p.

WHITE Owen, *Children of the French Empire, Miscegenation and Colonial Society in French West Africa, 1895-1960*, Oxford Historical Monographs, Clarendon Press Oxford, 1999, 200 p.

¹ Dans la suite du texte, j'emploierai le terme d'unions, de manière générique, pour désigner à la fois les situations de concubinage et de mariages régularisés et officialisés à l'état civil.

² Statistiques générales, Gouvernement général de Madagascar et Dépendances, 1905 ; Archives Nationales de Madagascar (ANM), Statistiques démographiques, n° 93, 1932 et *Population de Madagascar au 1^{er} janvier 1960*, p. 7.

³ Il s'agit là des ouvrages les plus importants et centrés sur l'espace colonial français. Pour une bibliographie plus développée, voir Tisseau 2017.

⁴ Pour une approche centrée sur des biographies, on consultera avec profit en ce qui concerne l'océan Indien, Ellis (2007) et Larson (2011) et pour d'autres espaces, Bosa (2009) ou Grimmer (2015).

⁵ ANM, Affaires Politiques, D752, Enquête n°4 sur le problème des métis, 1938.

⁶ MAE, Registres de l'État civil européen de Tananarive (1896-1933), Antsirabe, Ambatolampy et Manjakandriana (1896-1960).

⁷ ANM, Statistiques démographiques, n° 7, 1915.

⁸ ANM, Statistiques démographiques, n° 134, 1937.

⁹ ANM, Affaires politiques, D752, Enquête sur les métis, 1938.

¹⁰ MAE, Registres de l'État civil européen de Tananarive (1896-1933), Antsirabe, Ambatolampy et Manjakandriana (1896-1960).

¹¹ J'ai dépouillé les registres de 5 centres des Hautes Terres centrales, à savoir : Tananarive, Antsirabe, Ambatolampy, Manjakandriana et Ambohidratrimo. Les registres sont conservés au service du ministère des Affaires étrangères (MAE), à Nantes et sont consultables sur dérogation. MAE, Registres de l'État civil européen de Tananarive (1896-1933), Antsirabe, Ambatolampy et Manjakandriana (1896-1960).

¹² Archives nationales d'outre-mer (ANOM,) fm, sg, mad c136, d191, Tananarive, 1^{er} mars 1893, Lettre de Larrouy à M. le ministre des Colonies.

¹³ ANOM, 6(3)D62, Rapport du chef du service des Domaines et de la propriété foncière au gouverneur général de Madagascar et dépendances, Tananarive, 10 août 1910.

¹⁴ La succession du charpentier Legros a déjà posé problème : cf. Nativel (2005 : 76-78) et ANOM, 2Z110, Lettre du consul de France à Madagascar, Cassas au ministre, Tananarive, 24 septembre 1879. Plusieurs exemples sont aussi évoqués par Bois (1996 : 199 et sq).

¹⁵ ANOM, Fm, sg, c173, d1013, Dossiers individuels de Malgaches venus en France, 1897.

¹⁶ MAE, Nantes, Registres de l'état civil, Tananarive, 1896-1934 et Caillon-Filet (1978). Sauf mention contraire, toutes les informations qui suivent résultent d'une analyse des registres de l'état civil européen de Tananarive principalement.

¹⁷ ANM, Statistiques n°79, recensement nominatif, Tananarive, 1931.

¹⁸ Le lien de parenté n'est que très rarement mentionné. Il a donc été établi sur le nom et le croisement avec d'autres sources mais il reste une incertitude concernant les personnes avec des patronymes malgaches. En effet, les noms malgaches ne sont pas nécessairement transmis au fil des générations et il arrive que les personnes n'aient qu'un seul anthroponyme.

¹⁹ ANOM, Fm, sg, c173, d1013, Dossiers individuels de Malgaches venus en France, 1897 et ANM, Statistiques n°79, recensement nominatif, Tananarive, 1931. Le nom de la tante est rayé car seules les personnes ayant le statut de citoyen sont alors recensées.

²⁰ *Journal officiel de Madagascar et dépendances (JOM)*, 1899.

²¹ ANOM, Aff Pol, Mad, c425, d 1136, État de la colonisation militaire dans la région centrale, 1.01.1901.

-
- ²² ANM, Cabinet Civil, D190, Note résumant le rapport de M. Deltel sur la colonisation militaire, sans date (probablement 1904).
- ²³ ANM, Cabinet Civil, D190, Note résumant le rapport de M. Deltel sur la colonisation militaire, sans date (sans doute 1904) et MAE, Nantes, Registres de l'État civil de Tananarive, Antsirabe, Manjakandriana, Ambatolampy et Ambohidratrimo.
- ²⁴ ANM, Cabinet civil, D174S : le sergent Pouillard, chef de poste à Manerinerina à M. l'administrateur chef de province d'Ankazobe, Manerinerina, 31 janvier 1901.
- ²⁵ ANOM, 6(3)D65, Rapport sur la colonisation militaire dans la province de l'Imerina centrale (1899 à 1904)
- ²⁶ MAE, Nantes, Registres de l'état civil, Tananarive et Manjakandriana.
- ²⁷ ANM, Série Statistiques, n°74, recensement nominatif en Imerina, 1931. Je n'ai pas trouvé trace de mariage dans les documents consultés. Les demandes de citoyenneté française de trois de ses fils font d'ailleurs état du fait qu'ils ne sont pas reconnus et sont donc nés hors mariage.
- ²⁸ MAE, Nantes, Registres de l'état civil, Manjakandriana.
- ²⁹ ANM, Monographie, Manjakandriana, n° 535, 1957.
- ³⁰ *Midi Madagasikara*, 23 septembre 2003. Sur les onze enfants mentionnés, une est célibataire, trois ou quatre semblent mariés à des Européens et les autres à des Malgaches, au vu des noms de famille.
- ³¹ *JOM*, 20 août 1932.
- ³² Pour une analyse détaillée de la mise en place des décrets permettant aux métis d'accéder à la citoyenneté française dans les colonies, voir en particulier Saada (2007).
- ³³ Archives des FMM, Rome, Journal de la Maison Saint François d'Ankadifotsy ; entretiens avec G. Rabe., Ambohitrarahaba, septembre 2003 ; entretien avec A.L., Villebon-sur-Yvette, octobre 2002.
- ³⁴ ANOM, 6(10)D27, Dossier de Joseph dit Comtet, 1923. En 1909, un décret a été promulgué permettant aux Malgaches d'accéder à la citoyenneté française, selon des conditions strictes et après enquête. Les métis non reconnus pouvaient en bénéficier. À compter de 1931, un décret spécifique leur est destiné, facilitant la procédure pour obtenir le statut de citoyen, par simple jugement.
- ³⁵ Registres paroissiaux de Faravohitra, 1898-1932 et un petit carnet « *Vazaha sy metis* », 1899-1949.
- ³⁶ Entretien avec G. Rabe., Ambohitrarahaba, septembre 2003.
- ³⁷ *Le Madécasse*, 9 juillet 1927
- ³⁸ MAE, Nantes, registres de l'état civil de Tananarive, 1896-1933.
- ³⁹ Entretien avec A.L., Villebon-sur-Yvette, octobre 2002.
- ⁴⁰ MAE, Nantes, Registre de l'état civil de Tananarive, 1927.
- ⁴¹ Si l'on compare avec la situation à Hanoï : entre 1900 et 1938, 228 mariages entre un homme de statut européen et une femme de statut indigène contre 9 mariages entre un homme de statut indigène et une femme européenne (Simon, 1981 : 74).
- ⁴² ANM, Statistiques démographiques. Les données disponibles ne concernent que la période 1904-1941 et connaissent parfois des écarts importants d'un dénombrement à l'autre, sans qu'il soit toujours possible de les expliquer. De plus, après la Seconde Guerre mondiale, les catégories des statistiques sont modifiées.
- ⁴³ Voir par exemple, ANOM, 3D251, Affaire autour de la citoyenneté et d'un conflit avec un commissaire de police du couple Barret-Raboanarison. Si l'on se fie à la description des agents de l'administration, le couple et ses enfants vivent dans un logement très modeste et dans des conditions matérielles précaires. De même, dans la région de Manjakandriana, les filles métisses d'un Réunionnais installé dans la région depuis le début du XX^e siècle déclarent des naissances d'enfants à l'état civil européen de pères inconnus mais dont d'autres archives révèlent qu'ils sont malgaches.
- ⁴⁴ ANOM, 6(10)D4, Copie de la circulaire ministérielle n°33 JK arrivée le 27/02/1918 et enregistrée sous le n°338, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice à M. le Procureur général : problème de la reconnaissance d'enfants né ou à naître de femmes françaises par des soldats ou travailleurs coloniaux en France.
- ⁴⁵ DEFAP, Fiche biographique de Jeanne B., 1934 et correspondance avec le DEFAP et voir <https://oceanindien.revues.org/1400>
- ⁴⁶ ANOM, 6(10)D71, PV de la demande, 31 août 1938.
- ⁴⁷ *JOM*, 1938.
- ⁴⁸ ANOM, 6(10)D13, Dossier de demande d'accès à la citoyenneté d'Émile Ranarivelo, 1911.
- ⁴⁹ MAE, registres de l'état civil, Tananarive, 1910 et ANM, Fonds Mithridate, 37, 1933.
- ⁵⁰ ANOM, 6(10)D13, Dossier de demande d'accès à la citoyenneté d'Émile Ranarivelo, 1911. Les informations et citations qui suivent sont issues du même document.
- ⁵¹ Mallet Francine « Profils malgaches : Mme Émile Ranarivelo », *Le courrier de Madagascar*, 26 octobre 1962 et entretiens avec C. Ran., avril 2000 et janvier 2003, à Tananarive ; C. V., janvier 2003, Tananarive ; A. Ran., avril 2004, Tananarive et A. P.-Ran. Mars 2004, Tananarive. Une biographie romancée d'Émile Ran., réalisée à partir de témoignages et de sources privées, a été publiée (Ranarivelo, 2011).
- ⁵² MAE, registres de l'état civil, Tananarive.
- ⁵³ ANM, Fonds Mithridate, 29, 1917.

⁵⁴ ANOM, 6(10)D74, Dossier de demande d'accès à la citoyenneté de Rajaspera Jules, 1940.

⁵⁵ ANOM, 6(10)D40, Dossier de demande d'accès à la citoyenneté de Victor Razafindranaly 1933.

⁵⁶ ANOM, 6(10)D29, Dossier de demande d'accès à la citoyenneté de Rakoto-Avoranto Joseph-Gabriel-Marie, 1925.

⁵⁷ J'ai centré mes recherches sur l'ancrage de ces familles à Madagascar mais il serait tout à fait pertinent et intéressant d'explorer la manière dont ces départs vers la France ont pu être vécus et comment des vies ont pu s'inscrire en métropole.

⁵⁸ Entretien avec G. B et J. Rabe., banlieue de Tananarive, 18 septembre 2003.